• Débat public sur le projet de parc éolien en mer

Pendant plusieurs mois s'est tenu un vaste débat public sur le projet de parc éolien en mer dit des deux côtes. Ce projet est une première en France à plus d'un titre.

Par ses dimensions : 141 éoliennes installées sur 30 km de long, 10 de large et situé à 15 km au large de nos côtes.
Par sa puissance : 705 MégaWatts soit environ 10% de l'objectif de production d'énergie d'origine éolienne off-shore fixé par l'Etat.
Par l'investissement financier : 1,8 milliard d'euros, c'est le montant annoncé par le groupe GDF-SUEZ associé à la Compagnie du Vent. De ce point de vue c'est de loin le projet de parc éolien le plus important actuellement en France.

Ce projet inaugure véritablement le développement de l'éolien en mer, chacun attend donc qu'il soit exemplaire et irréprochable.

Compte tenu de ces caractéristiques et qualificatifs, de son implantation sur deux départements, la Seine Maritime et la Somme, sur deux régions, la Haute Normandie et la Picardie, au large de villes touristiques et dans une zone de pêche, on pouvait s'attendre à une mobilisation de nombreux acteurs sociaux, économiques, politiques, associatifs et à des débats riches, argumentés, passionnés voire houleux.

Les animateurs de la Commission Particulière de Débat Public (CPDP) n'ont certainement pas été déçus. Plus de 30 cahiers d'acteurs ont été rédigé et diffusés largement. A chacune des réunions publiques, le président de la commission, Philippe MARZOLF, avec professionnalisme, tact mais aussi fermeté a permis au plus grand nombre de s'exprimer, des simples citoyens aux représentants d'institutions, d'associations et de groupe de pression.
Jouant son rôle la commission a également interrogé l'opérateur du projet, l'Etat, les départements sur des questions pertinentes soulevées par les intervenants.

Pour l'heure il nous faut attendre le rapport final de la commission puis les décisions que prendra l'opérateur.

Afin que chacun de nos adhérents puissent se faire une idée assez précise du projet et des enjeux, nous prévoyons d'intégrer dans une prochaine lettre d'information une sélection de cahiers d'acteur (le document de synthèse du projet ainsi que l'ensemble des cahiers d'acteurs sont téléchargeables sur le site de la CNDP : www.debatpublic-eolien-en-mer.org).

Dans l'attente nous vous livrons le contenu ci-dessous de la brève et dernière intervention qu'il m'a été permis de faire, à l'invitation des membres de la commission, lors de la réunion de clôture qui s'est tenue au Tréport le 7 septembre :

« En préambule, nous devons tous prendre conscience que cette première consultation de la population avant, peut-être, une enquête publique en 2011 ou 2012, sera probablement la seule ou une des rares à être organisée en ce qui concerne les parcs éoliens en mer. Il faut savoir en effet que si les autres opérateurs proposent des projets d'un coût inférieur à 300 millions d'euros, le débat public ne sera pas obligatoire. La société civile ne disposera pas de la possibilité de s'exprimer, comme nous l'avons fait, finalement sur un sujet de société : le développement durable et la problématique de l'énergie.

Le projet soulève bien évidemment des questions. Même si les études réalisées au Royaume Uni et au Danemark sont plutôt rassurantes quant à l'impact de telles structures sur l'avifaune, le projet montre des insuffisances de connaissances en ce qui concerne certaines espèces comme le Fou de

Bassan, les Plongeons, la Bernache cravant, sans parler de la faune marine.

Même si techniquement il est difficile d'observer la migration d'espèces telle que les oies Bernaches cravant, l'opérateur doit tout mettre en œuvre pour lever les incertitudes quant à l'impact sur la biodiversité.

Sans renier ces propos, on sait aussi que la connaissance s'acquierera et s'affinera dans les années qui suivront la mise en œuvre du projet. Là aussi, l'opérateur doit garantir un suivi des espèces potentiellement impactées, qu'il s'agisse de la faune volante (oiseaux et chiroptères) ou de la faune marine.

Sur la question de la visibilité, les débats, parfois houleux, montrent que la présence d'éoliennes géantes dérange. La modification du paysage qu'elle entraîne est à la fois objective et mesurable, subjective et personnelle. Mais en tout cas elle n'est pas une dégradation irréversible comme certains l'affirment, surtout si on raisonne à l'échelle de quelques générations.

Pour ne pas perdre de vue la finalité des éoliennes : produire de l'énergie électrique dont nous avons besoin, il est certainement souhaitable que la vue de ces dernières demeure présente dans l'esprit des citoyens. Autrement dit il est capital qu'il y ait un lien visible et permanent entre toutes les installations de production d'électricité, les rejets et déchets quelles généreront, la consommation et les comportements individuels et collectifs. Ce débat y participe trop modestement et ponctuellement et nous regrettons qu'il n'y ait pas une mobilisation et une réflexion citoyenne aussi forte pour le projet de central nucléaire de type EPR à Penly, si proche de nous.
Sur ces questions d'énergie et d'atteinte à l'environnement, on pourra utilement se poser cette question, même si elle est un peu caricaturale : nucléaire ou éolien, qu'en diront nos enfants ?

Nous vous invitons à lire ou relire le cahier d'acteur de l'association Négawatt qui pose avec acuité le problème.
Les collectivités locales bénéficieront du versement de la taxe éolienne. Un montant estimé à 8,4 millions d'euros par an sera ainsi partagé selon un cadre réglementaire qu'il est nécessaire de faire évoluer. Le Conseil Général de Seine Maritime en sera le principal bénéficiaire, le département de la Somme dans une moindre mesure, mais aussi les communes littorales, le comité régional des pêches et … la plaisance !
PICARDIE NATURE renouvelle son souhait que ce montant ne soit pas éparpillé sur la base d'une disposition réglementaire qu'elle estime désormais archaïque, mais alimente un fonds destiné à financer des projets de développement soutenable.

… Et pour répondre à quelques intervenants qui mettaient en cause l'honnêteté du débat public et laissaient entendre que les « pro-éoliens » sont achetés ou vendus, je terminerai par vous indiquer que PICARDIE NATURE est adhérente de France Nature Environnement, une fédération nationale qui regroupe près de 3000 associations de protection de l'environnement en France, comme Bretagne Vivante qui agit contre les élevages industriels de porcs, la pollution par les nitrates et les algues vertes ou comme la FRAPNA qui dénonce depuis plus de 20 ansla pollution au PCB du Rhône, une des substances toxiques plusieurs fois citée par les représentants des pêcheurs ce soir.

PICARDIE NATURE est une association de citoyens, ni achetée, ni vendue. Lorsque la parole est ainsi donnée à la société civile, sous l'égide de la Commission Nationale de Débat Public, mettre en doute l'honnêteté du débat public ne fait pas évoluer les esprits et fait le jeu des extrêmismes. »

Patrick THIERY